

Étude « Panorama IR - Private Equity & Dette Privée »

2024

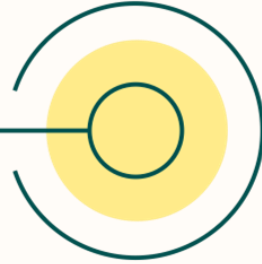




01

Présentation de l'étude

Présentation de l'étude « Panorama IR Private Equity & Dette Privée »

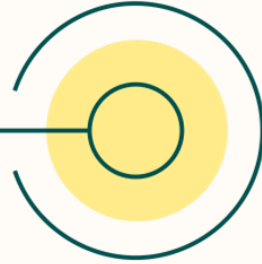


EthiFinance présente la troisième édition de son étude “**Panorama IR Private Equity & Dette Privée - France**” consacrée à la **maturité des pratiques d'Investissement Responsable (IR)** des Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP) françaises investissant sur les marchés du **Private Equity** et de la **dette privée**. L'échantillon analysé cette année est constitué de **192 SGP** agréées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les **pratiques ESG se généralisent** chaque année dans les secteurs du Private Equity et de la dette privée, stimulées par les réformes réglementaires européennes et françaises. Le **règlement SFDR**, renforcé par les **normes techniques** de 2023, impose davantage de **transparence** sur les risques de durabilité au niveau des sociétés et des produits financiers.

En France, l'**Article 29 LEC** élargit encore plus les obligations de transparence et introduit un reporting sur la biodiversité, complétant ainsi les exigences de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Ces évolutions poussent les SGP à **adapter leurs politiques** pour se conformer à ces nouvelles normes.

Périmètre & Méthodologie d'analyse



L'analyse a été réalisée à partir d'un référentiel d'évaluation composé de **27 critères** permettant d'apprécier :

- La démarche ESG générale de la SGP ;
- La conformité réglementaire ;
- Les engagements volontaires.

Le référentiel a été renforcé année après année afin de conserver un caractère discriminant et d'identifier les SGP ayant fourni les efforts les plus conséquents en matière ESG.

L'étude se base uniquement sur des **informations publiques**, accessibles directement sur le site internet des 192 SGP analysées.

Il convient enfin de noter que la collecte des informations s'est arrêtée en septembre **2024** à des fins de consolidation et d'analyse des résultats.



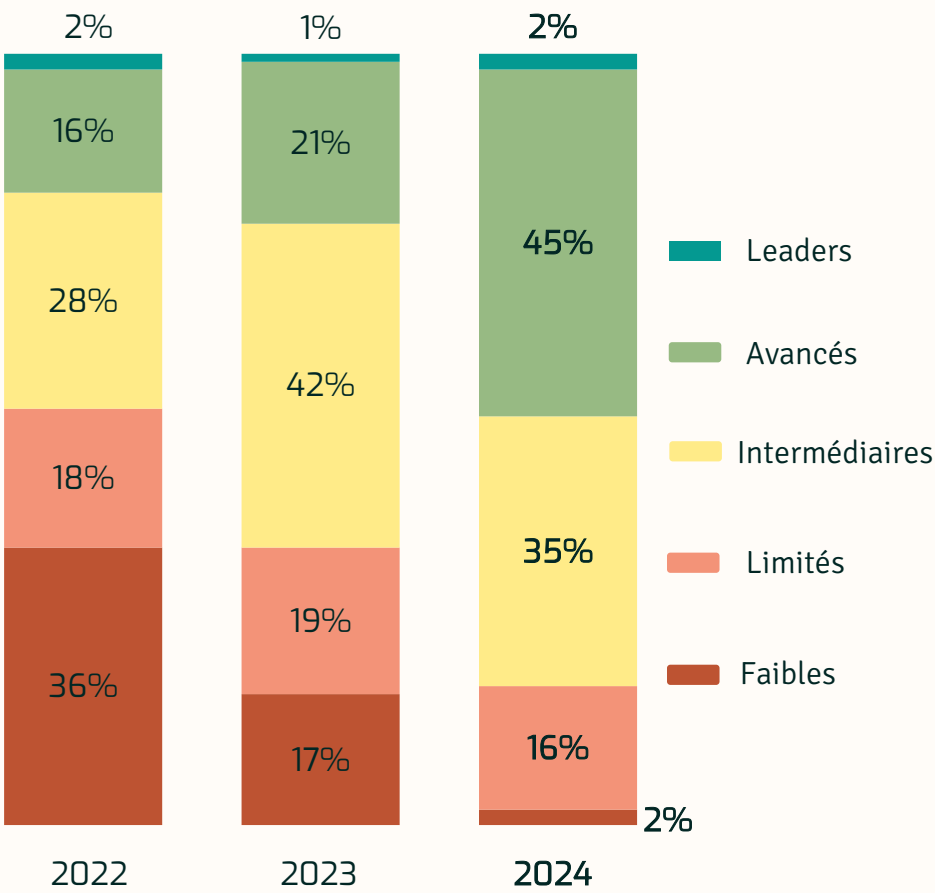
02

Résultats & Analyses

Répartition des SGP par catégorie de maturité ESG

- Une translation générale du niveau de maturité ESG des SGP analysées est visible entre 2023 et 2024. Les SGP de la catégorie « **Faibles** », notées **en dessous de 10**, voient leur pourcentage passer **de 17% à 2%** des SGP analysées. Cette catégorie regroupe les SGP n'ayant **pas ou très peu formalisé de démarche ESG**.
- La catégorie des « **Limités** », notés **entre 10 et 25**, a vu sa proportion **diminuer de 3 points** par rapport à 2024. Cette catégorie regroupe de nombreuses SGP précédemment classées « **Faibles** », avec des **démarches ESG** demeurant **modestes**, et des politiques ESG se résumant souvent à des exclusions ou à la publication du rapport Article 29 LEC.
- Les « **Intermédiaires** », notés **entre 25 et 50**, ont **diminué de 7 points** entre 2023 et 2024, beaucoup ayant progressées en « **Avancés** ». Ces SGP ont engagé une **démarche ESG claire, mais encore en phase de structuration** et souvent incomplète, avec **des initiatives pertinentes mais dispersées**.
- La catégorie des « **Avancés** », notés **entre 50 et 75**, a enregistré la plus forte augmentation entre 2023 et 2024 : **24 points**. Les SGP de cette catégorie possèdent également une démarche ESG avancée et sont en conformité avec les exigences du Règlement SFDR et souvent avec l'Article 29 LEC.
- La catégorie des « **Leaders** », notés **entre 75 et 100**, a vu sa proportion **stagner** entre 2023 et 2024. Ces SGP sont en conformité réglementaire complète (SFDR, Article 29 LEC) et ont une démarche ESG très avancée.

Répartition des SGP en fonction de leur note de maturité ESG entre 2022 et 2024



Maturité ESG et actifs sous gestion

En 2024, le niveau de maturité ESG des SGP reste fortement lié à la taille des encours gérés.

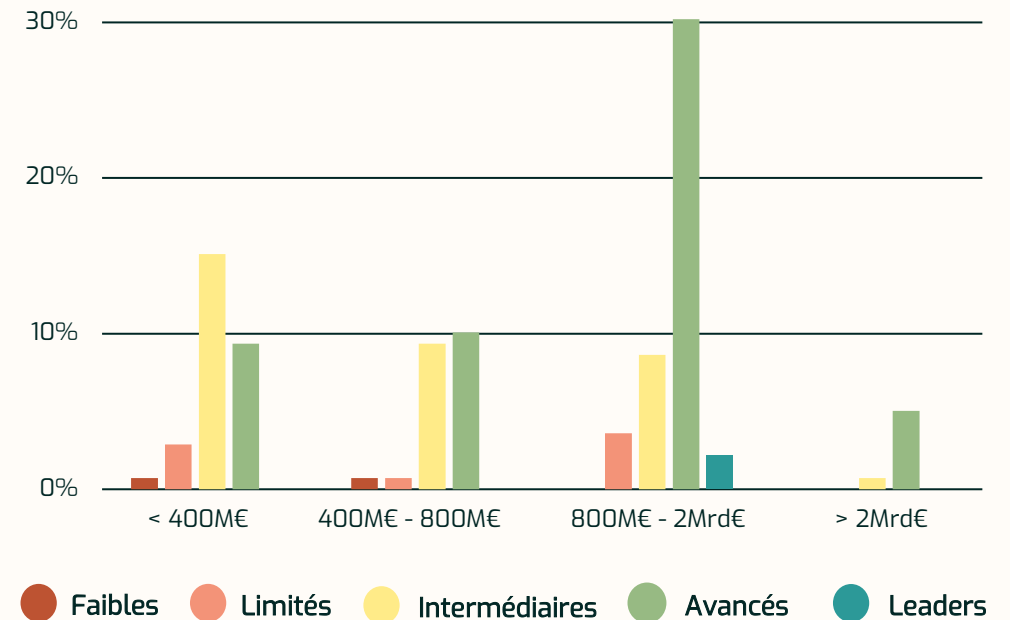
Les deux tiers (66%) des SGP gérant moins de 400 millions d'euros d'actifs sous gestion ou *Asset under Management (AuM)* figurent dans les catégories « Faibles », « Limités » et « Intermédiaires ».

A l'inverse, les SGP gérant plus de 2 milliards d'euros d'actifs se retrouvent uniquement dans les catégories « Avancés » (88%) et « Intermédiaires » (12%).

Bien que les SGP de la catégorie « Avancés » soient réparties dans toutes les tranches d'actifs sous gestion, 64% d'entre elles gèrent au moins 800 millions d'euros d'encours, tout comme l'ensemble des SGP de la catégorie « Leaders ».

Les SGP disposant des actifs sous gestion les plus élevés sont donc généralement les plus engagées en matière d'ESG : leur capacité financière leur permet notamment de consacrer davantage de ressources aux initiatives pour la finance durable, telles que l'appel à un prestataire externe ou le recrutement d'experts en interne.

Répartition des SGP par catégorie selon les actifs sous gestion en 2024*



* Données collectées sur les sites internet des SGP entre août et septembre 2024.

Classification SFDR des fonds

Les fonds classés **Article 8** au sens de SFDR promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

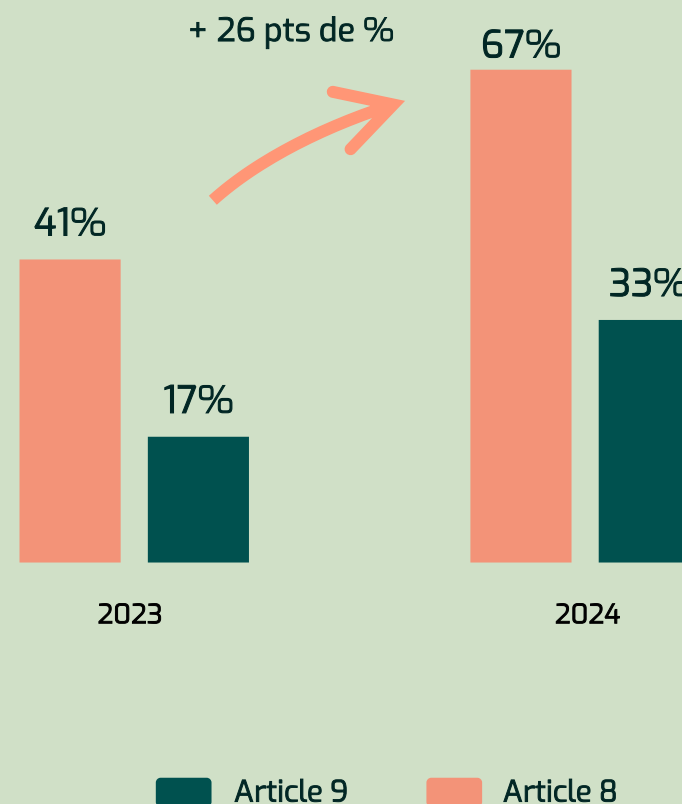
Les fonds classés **Article 9** au sens de SFDR poursuivent un objectif d'investissement durable contribuant à un **objectif environnemental et/ou social**.

Constats :

- La part des SGP analysées gérant au moins un fonds classé **Article 8** a **fortement augmenté** entre 2023 et 2024. En effet, **67%** des SGP analysées déclarent gérer au moins un fonds classé Article 8, ce qui témoigne d'une **pratique devenue dominante** sur le marché des actifs non cotés.
- La classification **Article 9** progresse également en 2024, avec **un tiers** des SGP qui déclarent gérer au moins un fonds Article 9. Elle reste néanmoins une pratique réservée aux acteurs les plus matures.

La totalité des « Leaders » déclare gérer au moins un fonds classé **Article 9**

Existence d'au moins un fonds classé Article 8 ou Article 9 dans la gamme de fonds gérés



Conformité réglementaire

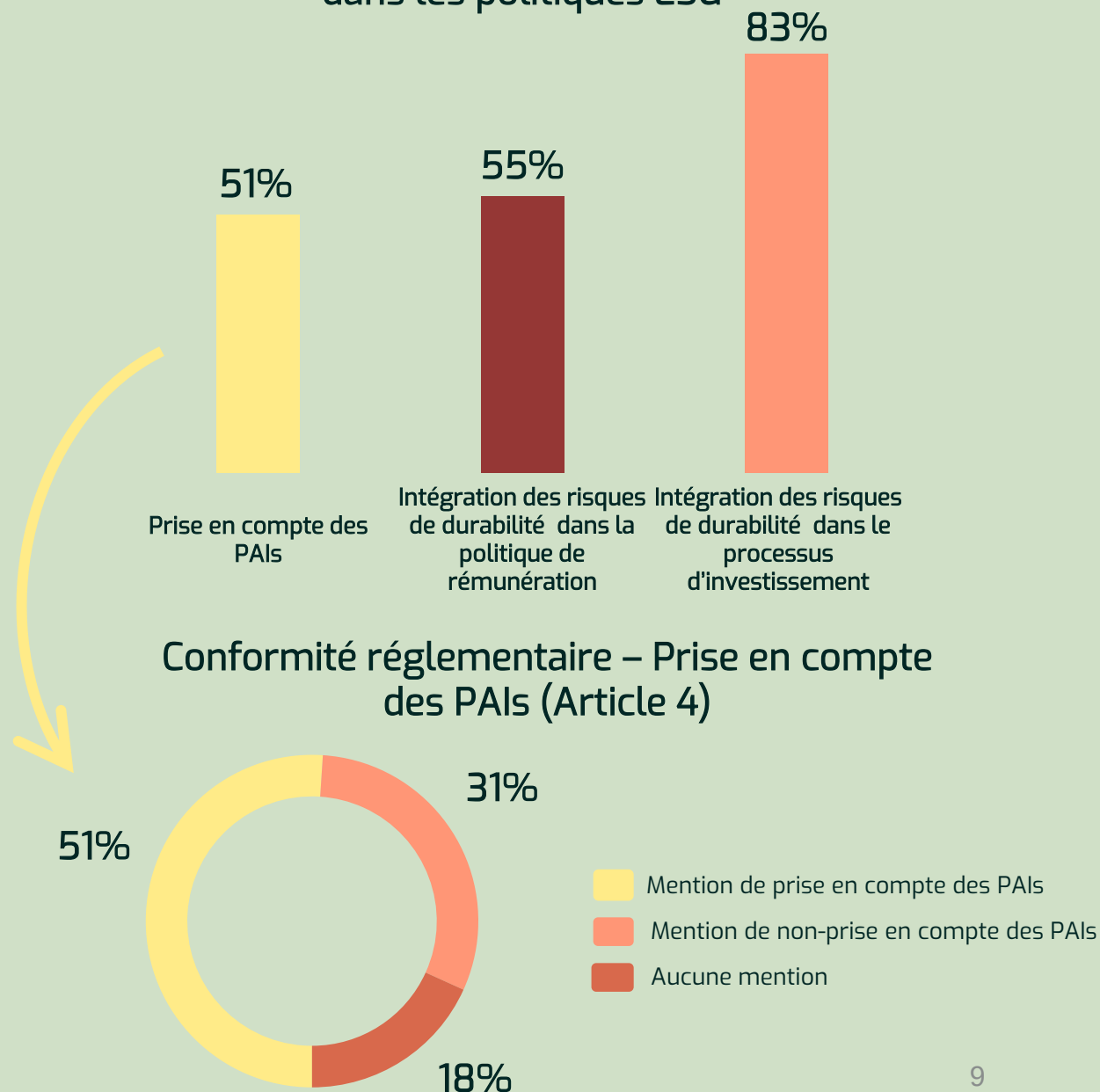
SFDR Articles 3 - 4 - 5

- L'article 3 de SFDR requiert des SGP la publication sur leur site internet des informations concernant la prise en compte des risques de durabilité dans leur **processus d'investissement**.
- L'article 4 impose de rendre publique sur le site internet des SGP la manière dont elles prennent en compte les *Principal Adverse Impacts* (PAIs).
- L'article 5 concerne la communication sur la prise en compte de l'intégration des risques de durabilité dans la **politique de rémunération**.

Constats :

- Les **risques de durabilité** sont bien intégrés : ils sont pris en compte dans le **processus d'investissement** par **83%** des SGP analysées en 2024, contre 65% en 2023.
- **Plus de la moitié** des SGP analysées déclarent intégrer les **risques de durabilité** dans leur **politique de rémunération**. Même constat pour la prise **en compte des PAI**, alors que moins d'un tiers rendent public leur non-prise en compte.

Intégration des Articles 3, 4 & 5 de SFDR dans les politiques ESG



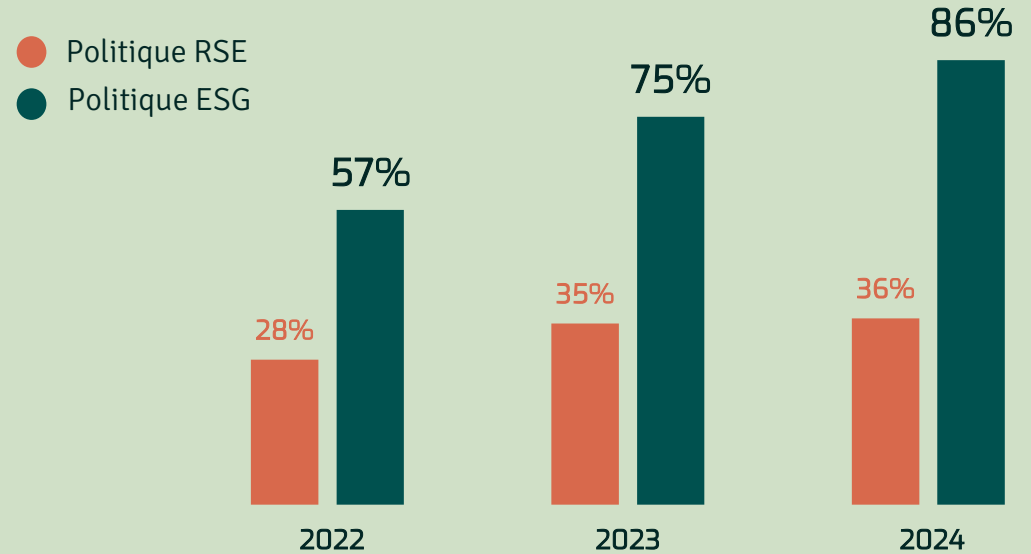
Démarche ESG et RSE

La rédaction et la publication d'une politique ESG est toujours en hausse en 2024. Publiées par **86%** des SGP de notre échantillon, ces politiques ESG sont également plus robustes : **90%** des politiques ESG analysées disposent d'engagement précis.

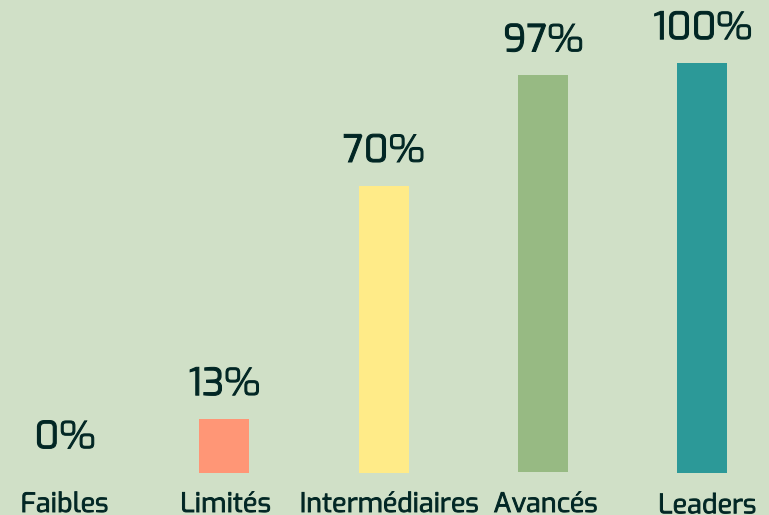
Les politiques RSE ne bénéficient pas d'un tel engouement, avec un **ralentissement notable de leur croissance** observable en 2024 : seulement **36%** des SGP analysées publient une politique RSE sur leur site internet. Cette politique, qui rassemble l'ensemble des **pratiques appliquées en interne** par les SGP pour répondre aux enjeux du développement durable, fait par ailleurs souvent **partie de la politique ESG** et ne dispose d'un document formalisé à part que dans la **moitié** des cas.

La publication d'un **rapport ESG** est aujourd'hui une pratique majoritairement répandue, mise en œuvre par **72%** des SGP analysées. Les SGP des catégories « **Faibles** » et « **Limités** » présentent cependant un **retard important** sur ce sujet.

Évolution de la part des SGP publiant une politique ESG et RSE depuis 2022



Proportion des SGP publiant un rapport ESG, par catégorie



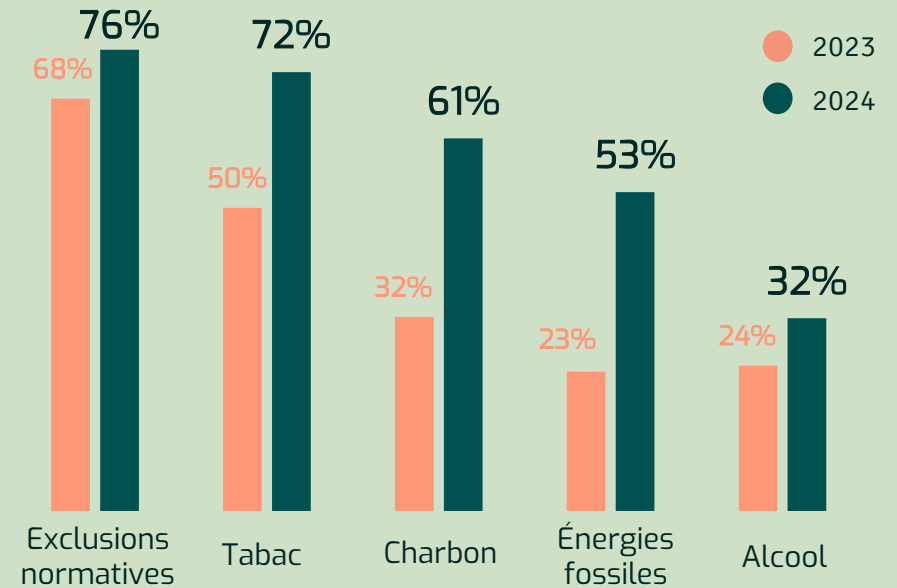
Critères d'exclusion

Les exclusions, qui peuvent être **normatives** ou **sectorielles**, sont des pratiques couramment adoptées par les gestionnaires d'actifs pour éliminer de leur univers d'investissement certaines activités jugées **préjudiciables** à la société.

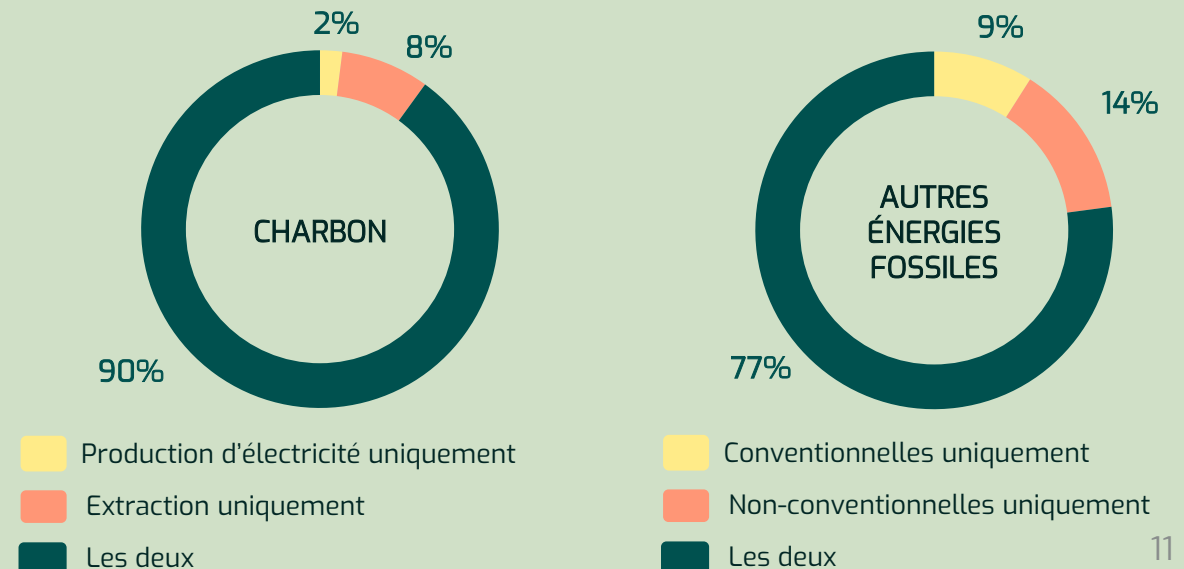
- Les SGP appliquent de plus en plus ces exclusions d'investissement : toutes les catégories analysées sont en hausse depuis 2023. Les **exclusions environnementales** (charbon et autres énergies fossiles) sont celles qui présentent la **plus forte tendance haussière**.
- Les SGP intègrent également d'autres **critères d'exclusion**, les plus courants étant les activités liées aux jeux d'argent, à la pornographie, aux armes, aux OGM ou encore au clonage humain.

Les catégories « **charbon** » (+92%) et « **autres énergies fossiles** » (+129%) présentent les **plus fortes hausses** observées entre 2023 et 2024.

Évolution de la part des SGP appliquant des exclusions d'investissement par catégorie



Focus sur les exclusions des énergies fossiles



Moyens dédiés à l'ESG

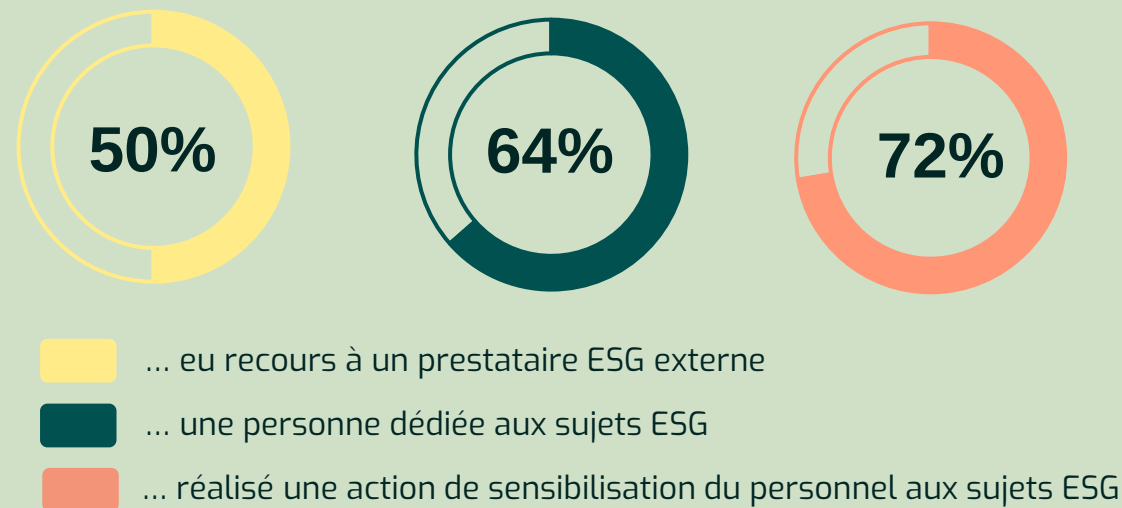
L'analyse des différents moyens mobilisés par les SGP pour la mise en œuvre de leur stratégie ESG révèle leur engagement croissant envers les considérations ESG.

- La réalisation d'actions de formation et/ou de sensibilisation des équipes aux sujets ESG est de plus en plus répandue, avec près des trois quarts des SGP analysées en 2024 (72%), contre 54% en 2023.
- Moins des deux tiers des SGP analysées déclarent posséder au moins une personne dédiée à l'ESG (64%), alors que la moitié d'entre elles déclarent avoir recours à un prestataire ESG externe.

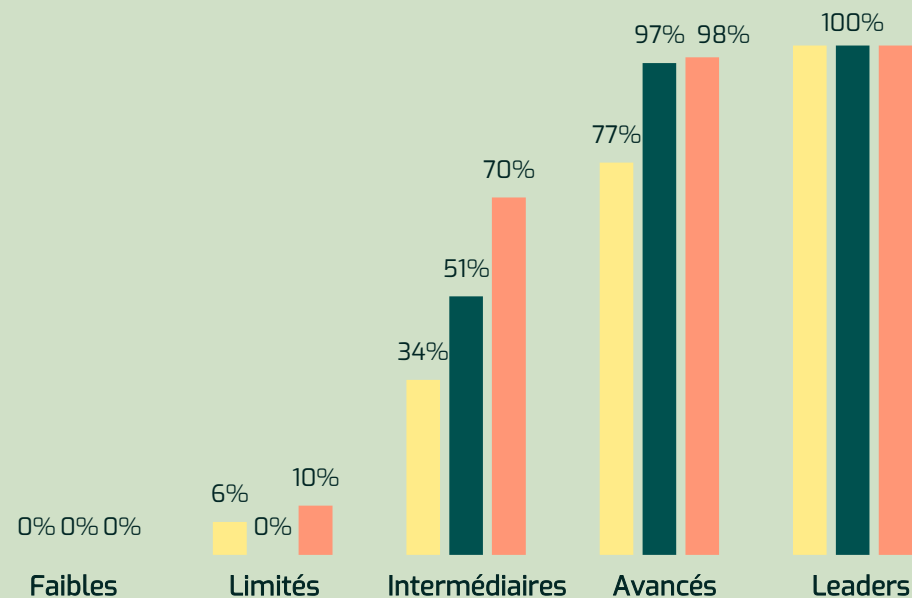
Dédier des moyens à l'ESG représente un coût humain et financier important pour les SGP. Cette démarche implique non seulement l'engagement de spécialistes qualifiés, mais aussi des investissements continus dans la formation et le développement des compétences.

Moyens dédiés à l'ESG

Part des SGP ayant au moins ...



Moyens dédiés à l'ESG, par catégorie



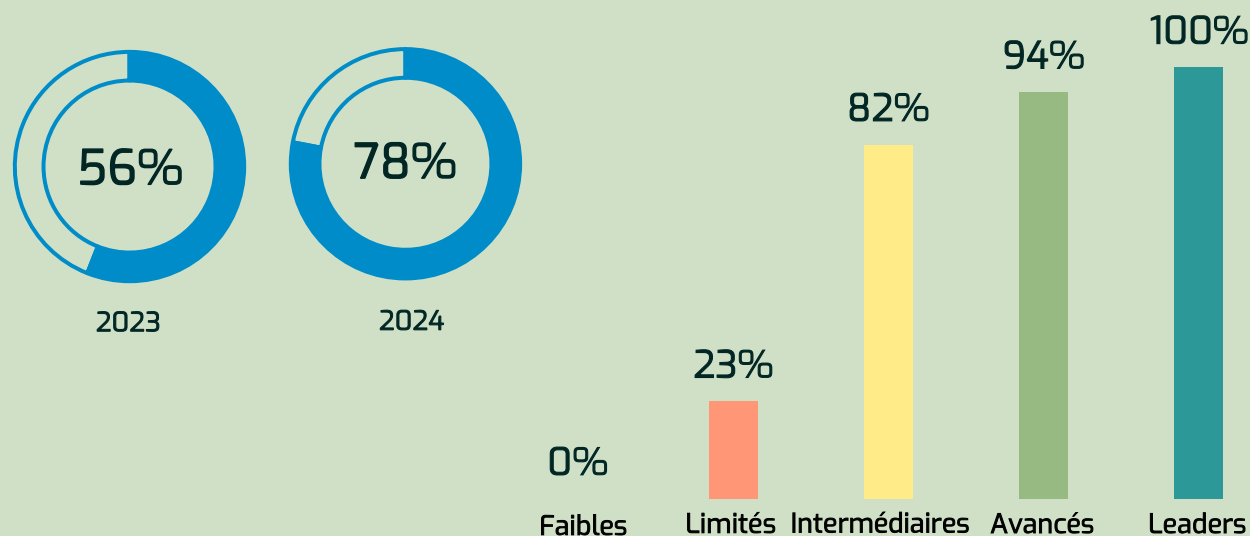
Engagements volontaires

De nombreuses SGP étudiées vont au-delà de l'investissement durable en s'impliquant dans des initiatives collectives ou des projets menés par des acteurs financiers, des régulateurs, des gouvernements, des entreprises ou d'autres parties prenantes du secteur financier.

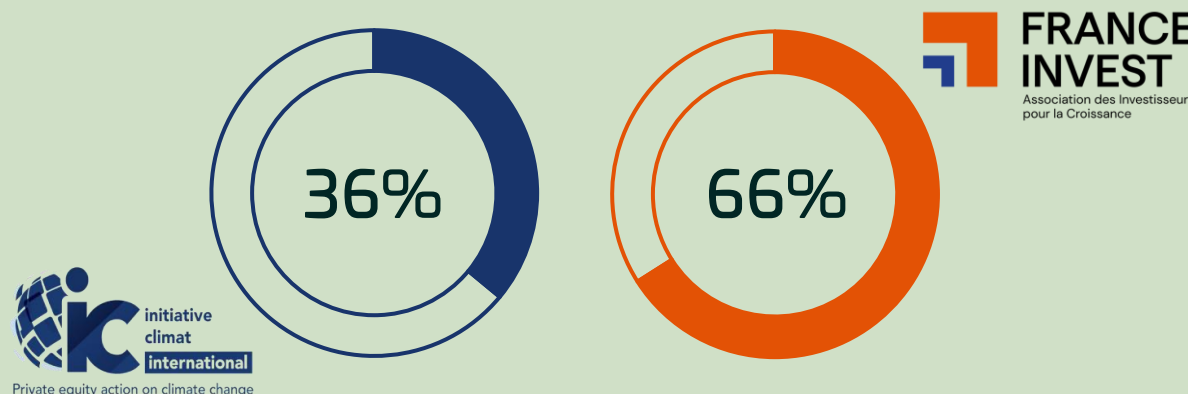
- Le nombre de SGP signataires des **Principles for Responsible Investment (PRI)** est passé de 56% de notre échantillon en 2023 à **78%**, représentant une **augmentation importante du nombre de nouveaux signataires** pour cette année. La grande majorité des SGP des **catégories « Intermédiaires », « Avancés » et « Leaders »** font partie de ces signataires.
- L'**Initiative Climat Internationale** est l'association de place dédiée aux acteurs du Private Equity qui rassemble le plus de SGP analysées, avec **36%** de notre échantillon total.

Deux tiers des SGP analysées sont signataires de la **charte France Invest pour la Parité**. Rédigée en 2020 et composée de 30 engagements, elle s'appuie sur des **objectifs précis** afin de faire respecter la **parité hommes-femmes** et ainsi la **promouvoir** dans le capital-investissement

Répartition des SGP signataires des PRI, par catégorie



Adhésion à d'autres initiatives de place

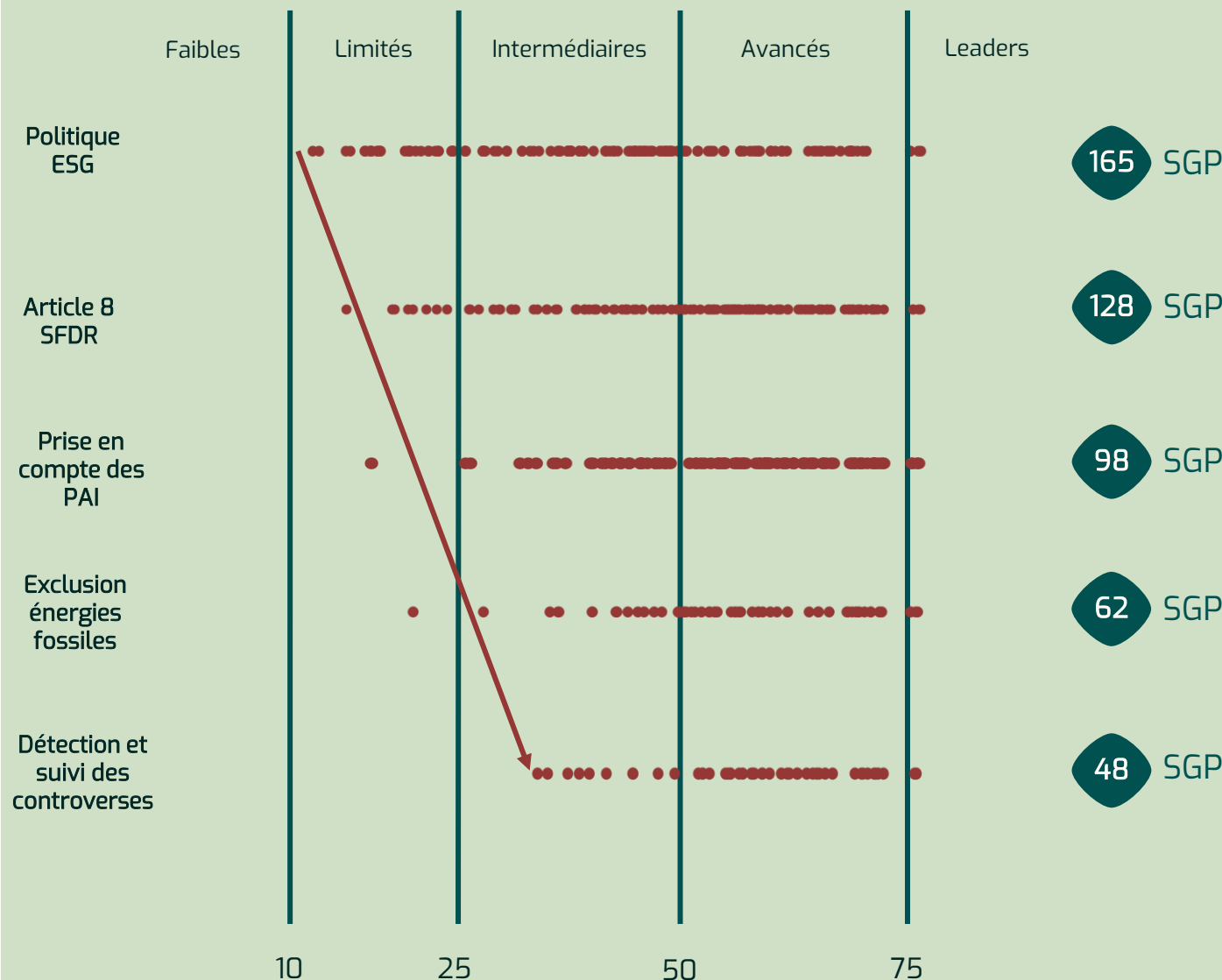


Ligne directrice

Le schéma ci-contre illustre les **étapes communément suivies par les SGP** dans le cadre de leur **stratégie ESG**. Elles constituent une **trajectoire typique** lors de sa mise en œuvre.

- Elle débute avec la formalisation et la publication d'une **politique ESG** expliquant comment les **critères ESG** sont intégrés dans le processus d'investissement et les **moyens déployés**.
- La seconde étape se matérialise par la classification d'au moins un fonds **Article 8 SFDR**, devenue une **pratique dominante** chez une majorité de SGP.
- Les SGP peuvent également choisir de **prendre en compte les PAIs**. Très engageante, cette pratique permet de renforcer l'analyse d'impact des SGP.
- L'étape suivante, plus engageante, est celle de l'**exclusion totale du charbon et des énergies fossiles** de l'univers d'investissement.
- Enfin, l'utilisation d'un **outil**, interne ou externe, de **détection et de suivi des controverses** représente une pratique réservée aux sociétés les plus matures de notre échantillon.

Répartition des notes ESG des SGP intégrant les pratiques de la ligne directrice



Principales tendances observables

Evolution de la maturité générale

Entre 2023 et 2024, une **progression nette** des SGP vers des **démarches ESG plus matures** a été observée. La catégorie « **Faibles** » passe de 17 % à seulement 2%, tandis que les SGP « **Avancés** » augmentent de 24 points. Cette tendance reflète l'impact des **exigences réglementaires** et des **efforts accrus** des SGP.

Classification SFDR des fonds

En 2024, **67%** des SGP déclarent gérer au moins un fonds classé **Article 8**, contre une part croissante de **33%** pour les fonds Article 9. Cette évolution confirme l'adoption généralisée des fonds promouvant des **objectifs environnementaux ou sociaux**, bien que les fonds Article 9 soient principalement gérés par les **SGP les plus avancées**.

Faiblesse des stratégies RSE

Si **86%** des SGP publient une **politique ESG**, seules **36%** publient une **politique RSE** en 2024. Cette pratique reste **minoritaire**, souvent **intégrée à la politique ESG** globale, malgré son importance pour structurer les démarches internes de développement durable.

Energies fossiles

Les **exclusions d'investissement** liées aux **énergies fossiles** ont fortement augmenté : **+92%** pour le **charbon** et **+129%** pour les **autres énergies fossiles** entre 2023 et 2024. Ces exclusions sont devenues un **levier clé** pour renforcer l'alignement avec les **engagements ESG**.



double materiality agency

Xavier Leroy

Responsable Conseil & Solutions ESG

+33 6 82 55 60 65

xavier.leroy@ethifinance.com

Vincent Le Feuvre

Consultant en Finance Durable

+33 6 29 78 87 57

vincent.lefeuvre@ethifinance.com

